



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Lille, le

14 FEV. 2024

Monsieur le directeur général,

Suite à l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 31 mai 2021 et au rapport de manquement administratif du 16 mars 2022, portant sur le non-respect de l'arrêté préfectoral du 21 mai 2015 autorisant au titre de l'article L. 214-3 II « **l'aménagement d'un lotissement de 51 logements répartis sur 11 lots libres et 3 îlots** » sur la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village, vous nous avez envoyé en avril 2023 un projet de mesure compensatoire à la destruction de zone humide, complété en septembre 2023.

Vous trouverez ci-joint l'arrêté préfectoral en date du 04 décembre 2023 modifiant l'arrêté du 21 mai 2015 cité ci-avant.

Je vous serais obligé de bien vouloir me retourner, aussitôt que possible, daté et signé, l'accusé de réception ci-joint.

Je vous informe que le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent (cf. article 4 de l'arrêté préfectoral).

L'Unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr)

Je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur général, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable du Service
Eau Nature et Territoires,

Hélène SOLVES

Copie au service territorial Flandres et Littoral de la DDTM
au Service Départemental des Contrôles de la DDTM
PJ : 1 arrêté préfectoral complémentaire

FRANCELOT SAS, direction régionale de Lille
À l'attention de monsieur Achille EFFA
Immeuble l'Equinoxe – 29 A Avenue de la Marne

59290 WASQUEHAL

Réf. : **145/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSÉ DE RÉCEPTION

FRANCELOT SAS

certifie avoir reçu la pièce énumérée ci-après :

- Arrêté préfectoral complémentaire du 04 décembre 2023 au titre de l'article L. 214-3 II du Code de l'environnement pour l'aménagement d'un lotissement de 51 logements répartis sur 11 lots libres et 3 îlots sur la commune de Tétéghem-Coudekerque-Village (Nord).

A _____ le
(Signature de l'intéressé)

Document à nous retourner à l'adresse ci-dessous :

**DDTM 59
Service Eau Nature et Territoires
Unité Police de l'Eau
62 boulevard de Belfort
CS 90007
59042 LILLE CEDEX**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/